

16^{èmes} Minicom's / 3-5 Janvier 2019



REGLEMENT MINICOM'S 2018

ARTICLE 1- LA COMPETITION ET LA COMPOSITION DE LA DELEGATION

« Les Minicom's » est une compétition nationale de détection individuelle et par équipes de comités ou de ligues, sur inscription, avec une priorité de participation donnée aux comités des ligues Centre – Val de Loire, Ile de France, Pays de La Loire et Bretagne.

- Une délégation complète est composée de **six joueurs, un arbitre (mis à disposition des JA), deux coachs et éventuellement un responsable de délégation distinct des coaches**. Toute autre personne (accompagnateur « logistique », parent supporter...) n'est pas considérée comme faisant partie de la délégation.

Les six joueurs devront correspondre aux catégories suivantes :

- 3 garçons : un B2, un B1, un P
- 3 filles : une B2, une B1, une P

Remarques : possibilité de surclasser un joueur (mettre un B1 en B2 ou un Poussin en B1 ou B2) ... mais par contre, possibilité d'engager des remplaçants suite à une absence de dernière minute.

- Une délégation peut s'engager uniquement en garçons ou en filles en fonction des inscriptions mais l'équipe doit être complète.

- il est possible d'engager 2 **joueuses** uniquement pour la compétition individuelle si la structure n'est pas en mesure de présenter une équipe complète.

- les délégations doivent s'organiser en amont des inscriptions pour présenter cette équipe complète. Un joueur extérieur (licencié dans un autre comité ou ligue) est autorisé par équipe.

ARTICLE 2 – DEROULEMENT DES EPREUVES

- La compétition débute par les épreuves individuelles (1 jour et demi) puis par les épreuves par équipes (1 jour et demi).



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



16^{èmes} Minicom's / 3-5 Janvier 2019



ARTICLE 3 : TABLEAUX INDIVIDUELS

- Les tableaux A, D, E et H sont limités à 32 participants et les tableaux B, C, G et F sont limités à 64 joueurs.

- Chaque joueur ou joueuse est inscrit(e) dans 2 tableaux : son tableau d'âge et dans la catégorie immédiatement supérieure.

A : Poussins Garçons

B : Poussins et Benjamins 1 Garçons

C : Benjamins 1 et 2 Garçons

D : Benjamins 2 Garçons

E : Poussines

F : Poussines et Benjamins 1 Filles

G : Benjamins 1 et 2 Filles

H : Benjamins 2 Filles

NB : chaque joueur inscrit joue dans les tableaux correspondant à son année de naissance sauf en cas de sur-classement par sa structure et d'un dépassement du nombre d'engagés dans le tableau concerné.

ARTICLE 4 – FORMULE DES TABLEAUX INDIVIDUELS (TABLEAUX « DOUBLE KO »)

- Chacun des huit tableaux est à double entrée. **Il est en fait constitué de 2 tableaux : « le tableau principal » et « le tableau repêchage ».**

- Le principe est **qu'un joueur n'est éliminé qu'après deux défaites**. Une 1^{ère} défaite dans le tableau principal puis une 2^{ème} défaite dans le tableau repêchage.

- Dans tous les tableaux, les joueuses et les joueurs sont placés en fonction de leurs points classement au dernier classement de décembre **2018** connu.

- Toutes les joueuses et tous les joueurs sont placés dans le tableau principal par tirage au sort par assiettes.

- Les perdants du premier tour (1/32^e) sont reclassés en (1/16^e) du tableau repêchage, puis à chaque tour du tableau principal les perdants entrent aux places correspondantes du tableau repêchage.

Exemples : si je perds en 1/8^e du tableau principal, je suis reclassé en 1/8^e du tableau repêchage. Si je perds en demi-finale du tableau principal je suis reclassé en demi-finale du tableau repêchage.

- La finale du tableau principal détermine la 1^{ère} et 2^{ème} place.

- La finale du tableau repêchage détermine la 3^{ème} place.



DRDJS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



16^{èmes} Minicom's / 3-5 Janvier 2019



ARTICLE 5 - FORMULE PAR EQUIPES

32 délégations ou équipes par tableau au maximum

- Formule Interclubs :
- Ordre des 5 parties : AY – BX – CZ – AX – BY
- Les capitaines sont libres de placer leurs joueurs aux lettres qu'ils désirent mais doivent aligner 1 joueur par catégorie (1 B2, 1 B1, 1 P) avec possibilité de surclassement (ex : 2 B1 et 1 P **ou** 1 B2 et 2 P **ou** 3 P).
- Arrêt de la rencontre au score acquis.
- Les parties AY-BX-CZ se disputeront sur 1 table.
- Pour la tenue de l'horaire, si le score de la rencontre est de 2-1 le JA pourra faire disputer les parties AX et BY sur 2 tables.
- si une équipe se retrouve incomplète au tirage au sort d'une rencontre (blessure, abandon, maladie d'un membre de l'équipe au cours de la compétition), le joueur absent devra être placé en B ou Y sur la feuille de rencontre avec la mention WO.
- Les équipes sont réparties au mieux en fonction du nombre d'équipes engagées (maximum 32).

8 Poules de 4 ou 4 poules de 6 équipes (en fonction du nombre de délégations présentes) composées suivant le total des points classement, au dernier classement de décembre **2018** connu des trois meilleurs joueurs composant l'équipe. Cette répartition devra tenir compte de l'appartenance aux Ligues.

A l'issue des poules les :

- 1ers jouent les places pour le podium
- 2^{es} jouent leurs places de classement respectifs et ainsi de suite...

soit environ 7 tours de compétition par équipes au total en 1 jour et demi (14h, 15h30, 17h, 8h30, 10h, 11h30, 14h)

ARTICLE 6 – RECOMPENSES

Les 3 premiers des 2 tableaux par équipes et des 8 tableaux individuels seront récompensés avec podiums officiels. Butterfly, partenaire de l'épreuve, remet également des récompenses complémentaires.



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



16^{èmes} Minicom's / 3-5 Janvier 2019



ARTICLE 7 – ARBITRAGE

Les parties seront arbitrées par les arbitres fournis par les délégations, complétés par les arbitres fournis par les organisateurs ainsi que les joueurs et joueuses.

Le vainqueur de la partie signera la feuille de partie et l'arbitre ramènera cette fiche et la balle à la table du Responsable des Arbitres.

Les 2 joueurs viennent prendre leur ticket d'information de la partie suivante auprès de l'arbitre après chaque partie du tableau individuel.

Des arbitres non joueurs ainsi que des arbitres de travée pourront être prévus suivant les possibilités de l'organisateur pour l'épreuve individuelle.

Chaque délégation a l'obligation de fournir un arbitre.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS EVENTUELLES

En fonction du nombre d'inscriptions, le présent règlement pourra être aménagé dans l'intérêt des jeunes et pour le bon déroulement de la manifestation. Les modifications éventuelles se feront en concertation avec les délégations, sur décision du Jury d'Appel composé des Co-Présidents (André QUIGNON, Cyril BERNAT, Philippe GRELAT), du Juge Arbitre Bernard THIBERT, du CTN Nicolas METAIREAU ou un de ses représentants qu'il aura désigné et du Coordinateur de la compétition (Bruno SIMON), Stéphane OLLIVIER.

ARTICLE 9 – FUSION DES LIGUES

Suite à la fusion des régions, si une ligue veut engager une délégation, celle-ci ne peut être composée que de joueurs et joueuses issus de seulement 2 comités différents.



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

